

# Concours de photo #93monamour

## Autorisation d'exploitation d'une photographie

### Objet de l'autorisation :

La photographie figurant en annexe ci-après dénommée « **la Photographie** ».

### Contexte :

Seine-Saint-Denis habitat dont le siège social est situé 10 rue Gisèle Halimi à Bobigny, représenté par sa Directrice générale par intérim, Cécile Mage, est l'organisateur d'un concours reposant sur le principe de l'appel à contribution des utilisateurs de l'application Instagram afin qu'ils postent des photographies sur le thème de #93monamour (ci-après dénommé « **le Concours** »).

### Destination :

La Photographie a vocation à être exploitée et diffusée par l'organisateur, Seine-Saint-Denis habitat sur ses supports de communication web (site internet et intranet, réseaux sociaux), vidéo et papier (affiches, flyers, lettre aux locataires, lettre interne, rapport d'activité, plaquettes institutionnelles...) dans un but non commercial.

Cette exploitation de la photographie est valable pour la communication autour du Concours et des actions culturelles engagées par l'Office pour une durée de cinq (5) ans à compter de la première diffusion publique de la Photographie faite par Seine-Saint-Denis habitat.

La Photographie pourra également être reproduite et imprimée pour être accrochée au sein du siège de Seine-Saint-Denis habitat et /ou dans ses agences, points d'accueil et halls d'immeuble.

La Photographie pourra également être diffusée sur les supports de communication des partenaires institutionnels de Seine-Saint-Denis habitat souhaitant valoriser le Concours : le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, les médias de la marque « In Seine-Saint-Denis », les collectivités locales et EPT du territoire de la Seine-Saint-Denis, les instances représentatives du secteur Hlm (fédération des Offices Publics de l'Habitat, AORIF, Union sociale pour l'habitat, ect.).

La Photographie pourra également être reproduite par les médias qui souhaiteraient relayer le Concours sur leurs supports papier, web ou audiovisuel.

Je soussigné(e) Madame/ Monsieur ..... (nom, prénom),

Né(e) le ..... A : .....

demeurant au (adresse complète) : .....,

N° de Tél : ..... adresse email : .....

1/ déclare et garantis être l'unique auteur de la Photographie proposée pour le Concours et sélectionnée par le jury dans le cadre du Concours ;

2/ déclare et garantis être majeur et avoir la pleine capacité juridique pour signer la présente autorisation (sinon joindre à la présente autorisation l'accord écrit d'un représentant légal) ;

3/ autorise irrévocablement, à titre gratuit et exclusif Seine-Saint-Denis habitat et ses partenaires institutionnels à exploiter la Photographie en tout ou partie, seule et/ou intégrée à d'autres éléments et/ou simplement assemblée à un quelconque autre élément, sans limitation de nombre dans les conditions suivantes :

**Territoire** : en France (DROM COM inclus) et dans le monde entier pour les nouveaux médias ;

**Supports/Médias** :

- sur tous supports, sans limitation de nombre, notamment sur tous supports papier édités par Seine-Saint-Denis habitat (affiches, flyers, publications papier...) ;

- sur les nouveaux médias : sur l'ensemble du réseau internet, en version téléchargeable ou non, sur l'ensemble de l'écosystème digital de Seine-Saint-Denis habitat en ce compris : sur le site Internet de l'Office, le site intranet, ainsi que sur l'ensemble des réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, Viadéo, Youtube, et ce sous toutes formes notamment, pavés numériques, e-mailings, gif animé, chaînes interactives ou autres ; téléphonie (SMS, MMS, WAP, applications smartphones...), tablettes numériques (type Ipad et leurs applications), affichage digital.

- **Durée d'exploitation de la Photographie par Seine-Saint-Denis** : cinq (5) ans à compter de la première diffusion publique de la Photographie faite par Seine-Saint-Denis habitat.

Il est expressément entendu que s'agissant du réseau Internet, Seine-Saint-Denis habitat ne peut contrôler la diffusion qui est faite de la Photographie en dehors de ses pages et/ou sites officiels. La Photographie est donc susceptible d'être visible sur Internet au-delà de la période ci-dessus définie, sans que la responsabilité de Seine-Saint-Denis habitat ne puisse être recherchée et qu'aucune rémunération ne soit due.

4/ déclare et garantis à Seine-Saint-Denis habitat et à ses partenaires l'originalité de la Photographie et la libre et paisible exploitation des droits cédés au titre de la présente autorisation, de telle sorte que Seine-Saint-Denis habitat ne puisse en aucun cas être inquiété par des tiers et que sa responsabilité ne puisse être mise en cause lors de l'exploitation de la Photographie telle que prévue aux présentes.

5/ déclare et garantis notamment que la Photographie ne contient aucun élément susceptible de porter atteinte aux droits de tiers tels que droits de la propriété intellectuelle, droits d'auteur, droits des marques etc. Je déclare et garantis notamment avoir obtenu l'accord écrit de toute personne étant reconnaissable sur la Photographie pour une exploitation de l'ensemble des attributs de sa personnalité dans les conditions définies aux présentes. Dans l'hypothèse où une personne serait reconnaissable sur la Photographie, je déclare et garantis avoir transmis un exemplaire dûment complété et signé de l'autorisation d'exploitation d'image de la personne photographiée. En l'absence de la fourniture d'une telle autorisation, je reconnais que ma sélection dans le cadre du Concours ne pourra être validée et renonce à toute action à ce titre.

Je garantis Seine-Saint-Denis habitat et ses partenaires contre toute réclamation, poursuite, ou actions éventuelles et toutes condamnations et débours ayant pour objet la Photographie.

6/ déclare et garantis être dument habilité(e) à accorder la présente autorisation et que Seine-Saint-Denis habitat n'a aucune autre autorisation à solliciter.

7/ déclare et garantis que je n'ai fait ou ne ferais aucun acte susceptible de compromettre la présente cession de droits ou susceptible d'empêcher ou de gêner la pleine jouissance par Seine-Saint-Denis habitat des droits qui lui sont accordés par les présentes.

8/ déclare et garantis qu'aucun litige ou procès n'est en cours ni sur le point d'être intenté, mettant en cause les droits sur la Photographie consentis aux termes des présentes.

9/ reconnais que la présente autorisation ainsi que toutes les informations relatives à Seine-Saint-Denis habitat auxquelles j'aurais pu avoir accès dans le cadre de ma participation au Concours sont strictement confidentielles. Je m'engage à les tenir confidentielles et à ne les divulguer sous aucun prétexte sauf nécessité judiciaire, pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la signature des présentes.

10/ autorise gracieusement Seine-Saint-Denis habitat et ses partenaires à exploiter l'ensemble des attributs de ma personnalité (notamment mes nom, prénom, image, pseudonyme...) dans le cadre de la communication relative au Concours, et ce sur tous supports dans le monde entier et pour une durée de cinq (5) ans à compter de la première exploitation de la Photographie par Seine-Saint-Denis habitat.

12/ m'engage à ne pas utiliser la Photographie à des fins commerciales pendant la durée du Concours et sur une durée de six (6) mois après celui-ci.

11/ La présente autorisation est soumise au droit français et, à défaut d'accord amiable en cas de litige, aux juridictions compétentes de Bobigny.

Fait à \_\_\_\_\_, le .....

Signature\* :

En deux exemplaires originaux.

(\* ) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé, Bon pour accord"

**ANNEXE : PHOTOGRAPHIE**